



## Règlement Intérieur Badminton Club de l'Antonière

<u>Article 1</u>	Présentation.....	1
<u>Article 2</u>	Adhésion.....	1
<u>Article 3</u>	Paiement.....	1
<u>Article 4</u>	Remboursement.....	1
<u>Article 5</u>	Essai .....	1
<u>Article 6</u>	Assurance .....	2
<u>Article 7</u>	Créneaux.....	2
<u>Article 8</u>	Créneau dimanche matin .....	2
<u>Article 9</u>	Vacances scolaires .....	2
<u>Article 10</u>	Fermeture annuelle .....	2
<u>Article 11</u>	Responsables de créneau .....	2
<u>Article 12</u>	Utilisation des volants .....	2
<u>Article 13</u>	Prêt de matériel .....	2
<u>Article 14</u>	Utilisation du gymnase .....	3
<u>Article 15</u>	Bénévolat .....	3
<u>Article 16</u>	Sanctions .....	3
<u>Article 17</u>	Joueurs extérieurs / non adhérents .....	3
<u>Article 18</u>	Tournois .....	3
<u>Article 19</u>	Formation .....	4
<u>Article 20</u>	Modification du règlement .....	4

## **Article 1 : Présentation**

Le présent Règlement Intérieur complète les statuts de l'association. Il concerne l'ensemble des adhérents, quelle que soit leur fonction ou responsabilité. Tout adhérent doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes, lors de la signature de sa fiche d'inscription. L'élaboration et les modifications du Règlement Intérieur sont à la charge du bureau qui le soumet à l'approbation du Conseil d'Administration. Il peut être modifié à tout moment.

## **Article 2 : Adhésion**

L'adhésion au BCA est validée seulement en présence de tous les éléments suivants : fiche d'inscription complétée  
– certificat médical de la FFBAD en cours de validité (ou de moins de 3 ans avec le questionnaire santé dûment rempli)  
– paiement – autorisation parentale complète pour les mineurs.

Attention : Le certificat médical a une durée de 3 ans mais, pour recommencer une nouvelle saison, il doit être valable l'année entière. (ex : mon certificat médical est valable du 15/10/2017 au 14/10/2020, il n'est plus valable pour le renouvellement de la licence 2020-2021).

Pour les réinscriptions, une date limite est fixée au mois d'août précédant la nouvelle saison.

Enfin, et cela est valable pour les réinscriptions comme pour les nouvelles inscriptions (après 2 séances d'essai, voir ci-dessous), sans dossier complet, nous ne pouvons saisir la licence. Tant que la licence n'est pas éditée, les joueurs n'ont pas accès aux entraînements (faute d'assurance).

## **Article 3 : Paiement**

Le règlement sera effectué par CB via Hello Asso (lien sur le site internet [www.bca72.fr](http://www.bca72.fr)) ou chèque avec possibilité d'un règlement en 3 fois (fin septembre, fin octobre, fin novembre) : les 3 chèques seront remis en même temps mais déposés par la Trésorerie du club à échéance mensuelle sur le trimestre courant (le paiement en 3 fois ne sera plus possible après fin septembre).. Les chèques collège, bons CAF/MSA et chèques ANCV sont également admis, toutefois le coupon doit être valable au moins jusqu'au mois de décembre.

Les tarifs sont établis en début de chaque année sportive, ils sont disponibles sur la plaquette du club ainsi que sur le site internet ([bca72.fr](http://bca72.fr)). Pour toute adhésion après le 1/01 de la saison, une réduction est possible sur demande auprès du club.

Une attestation de paiement sera délivrée sur demande.

## **Article 4 : Remboursement**

Toute adhésion sera définitive, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Article 5 : Essai**

Le club offre 2 séances d'essai, pendant lesquelles les participants sont couverts par l'assurance de la fédération. Les séances d'essai sont prises, au gré de la personne qui essaie, sur une période de trois semaines maximum. Le matériel est mis à disposition par le club. La personne faisant ces essais doit impérativement remplir une fiche de renseignements (Séances Essai) au début de sa première séance.

## **Article 6 : Assurance**

Le club est assuré auprès de la MAAF. En cas d'accident, l'adhérent demande une déclaration d'accident aux membres du bureau. Chaque adhérent s'engage à être titulaire d'un contrat de responsabilité civile.

L'adhérent dégage le club de toutes responsabilités pour les accidents qui pourraient lui advenir ou qu'il pourrait occasionner à un tiers, soit dans une épreuve, soit à l'entraînement ; étant garanti, à cet effet par l'assurance de la fédération d'affiliation en sa qualité de licencié.

### **Article 7 : Créneaux**

Les créneaux horaires, entraînements encadrés ou jeu libre, sont déterminés en début de chaque année sportive, suivant les disponibilités du gymnase et des entraîneurs. Ils sont reportés sur la plaquette du club. Chaque adhérent se doit de respecter les horaires de son créneau. Un changement de créneau doit être demandé et validé par un membre du bureau.

### **Article 8 : Créneau dimanche matin**

Le créneau jeu libre du dimanche est ouvert à l'ensemble des adhérents. Chaque adhérent peut inviter une personne non licenciée au club. En cas d'invitation, le membre doit se présenter au responsable de créneau afin d'enregistrer son invitation. Le club offre 5 invitations, au-delà, le membre devra acheter un crédit de 10 invitations pour un montant de 30€.

En cas de forte affluence, il est demandé aux joueurs de privilégier les matches en double et de libérer les terrains régulièrement afin de permettre à tout le monde de jouer.

### **Article 9 : Vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, les créneaux jeunes ne sont pas assurés. Certains créneaux seront ouverts suivant la disponibilité d'un responsable (inscriptions via Doodle à partir du site [www.bca72.fr](http://www.bca72.fr) ou d'une communication du club). Ces périodes sont considérées comme créneaux de jeu libre (pas d'encadrant). Seuls les adhérents du club sont autorisés à jouer, sachant que tout enfant de moins de 14 ans reste sous la responsabilité d'un adulte présent dans la salle (pas d'invités sauf le dimanche).

### **Article 10 : Fermeture annuelle**

Suivant les consignes du SIVOM de l'Antonnière, l'utilisation de la salle ne sera pas possible pendant le mois d'août. Les dates exactes de fermeture sont diffusées sur le site internet et sur la page Facebook du club.

### **Article 11 : Responsables de créneau**

Chaque année, des responsables de créneau sont désignés. Ce responsable est porteur du badge de la salle pour l'ouverture et la fermeture. Il dispose également du code des cadenas pour l'ouverture des armoires et placards du club. Le responsable de créneau doit rapporter tous problèmes de dysfonctionnement sur son créneau (comportement inapproprié, casse de matériel, panne dans la salle,...). A la fermeture de la salle, il doit s'assurer que tout le matériel est rangé, toutes les portes et fenêtres fermées.

En cas d'indisponibilité, le responsable de créneau doit s'organiser et s'assurer que la salle sera fermée malgré tout.

### **Article 12 : Utilisation des volants**

- Lors des créneaux encadrés, les volants sont fournis par le club. Les entraîneurs sont responsables du choix des volants (plume ou plastique) selon les exercices proposés et les besoins qu'ils estiment. Seuls les entraîneurs ont accès aux armoires de volants et les distribuent selon le niveau d'usure.
- Sur les créneaux loisirs, les volants plastiques sont fournis mais sur demande au responsable du créneau concerné. Les volants fournis par le club ne sont destinés qu'aux entraînements.
- Le dimanche matin, lors des créneaux jeu libre et pendant les vacances scolaires, les joueurs doivent venir avec leurs propres volants.

Des boîtes de volants plumes / plastiques sont à vendre ; pour tout achat, s'adresser à Sylvie DELHOMMEAU le vendredi soir ou le dimanche matin.

### **Article 13 : Prêt de matériel**

En début de saison pour les nouveaux adhérents, une raquette peut être mise à disposition. En cas de casse (hors cordage), le prix de la raquette sera facturé à l'adhérent.

#### **Article 14 : Utilisation du gymnase**

Le gymnase est mis à disposition du club par le SIVOM de l'Antonnière. Toute activité liée au badminton mais non rattachée au club de BCA devra être autorisée via le SIVOM de l'Antonnière et le BCA, aucune responsabilité ne pourra être retenue envers le BCA durant ces activités. Tout adhérent devra respecter les consignes du règlement intérieur du SIVOM (disponible dans le gymnase)

Rappel des principales consignes : chaussures de sport propres non « marquantes », pas de chewing-gum, respect de l'ensemble des installations.

Les poteaux et filets sont mis à disposition des adhérents, tout adhérent doit participer au montage et démontage des cours.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans le gymnase.

L'activité du B.C.A. est scindée en activités d'entraînement et activités libres. Les entraîneurs assurent l'ouverture du gymnase pour les entraînements dont ils ont la charge. Aucun adhérent mineur n'est habilité à ouvrir et à rester dans le gymnase sans la présence d'un adhérent majeur. De même, les représentants légaux des joueurs mineurs doivent s'assurer de l'ouverture du gymnase avant de déposer leur(s) enfant(s) ainsi que de la présence d'un adhérent majeur et ce jusqu'à la fin de la séance. La fermeture des portes de la salle est obligatoire à 23 h.

#### **Article 15 : Bénévolat**

Chaque adhérent est membre de l'association sportive, il doit donc, suivant ses disponibilités, aider lors des différents événements durant la saison (tournois, forum des associations, ...).

#### **Article 16 : Sanctions**

Tous les licenciés doivent respecter ce règlement intérieur aussi en cas de non-respect la commission de discipline composée des membres du bureau est habilitée à statuer sur la sanction. Les sanctions vont du rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive.

#### **Article 17 : Joueurs extérieurs / non adhérents**

Le BCA autorise l'accès et l'utilisation du matériel de badminton (volant, filet, poteau, raquette, ...) uniquement aux adhérents du BCA (et invité(s) des adhérents le dimanche). Tout joueur extérieur au club, même licencié dans un autre club, doit faire une demande aux membres du bureau avant de venir jouer dans le gymnase de l'Antonnière (hors tournois de la FFBAD).

#### **Article 18 : Tournois**

Tout adhérent du club a le devoir de représenter dignement le club dans toutes les épreuves auxquelles il participera. Il s'engage à se soumettre au règlement de la FFBad, fédération à laquelle il est licencié. Il s'interdit toute incorrection de tenue ou de langage pouvant nuire à la réputation du BCA72.

Lors des tournois et interclubs, la tenue exigée est le short ou la jupe et le tee shirt (tee shirt sans appartenance à une équipe sportive ou tee shirt du club (à demander auprès d'un membre du bureau)).

→ pour les TDJ (tournois jeunes) :

- le club prend en charge les frais d'engagements (soit 6€ par joueur engagé).
- le club met à disposition des volants pour les joueurs engagés (remis par l'entraîneur).
- le déplacement sur le lieu du tournoi est réalisé par les familles
- le règlement des TDJ est disponible sur le site internet [www.bca72.fr](http://www.bca72.fr)

→ Interclubs :

- le club prend en charge les frais d'engagements des équipes.
- le capitaine d'équipe s'engage à respecter les règles énoncées dans l'ANNEXE 1 (Rôle du capitaine).

#### **Article 19 : Formations**

- GEO (Gestion Et Organisation de compétition)

Le GEO travaille avec le Juge Arbitre sur l'organisation du tournoi. Il apprend à gérer en amont les inscriptions, le tirage au sort et l'échéancier, puis pendant le tournoi la table de marque et la salle et enfin les forfaits en secondant le Juge Arbitre. La formation, possible à partir de 16 ans, comprend 2 modules : Organisateur de Compétitions (OC) et Utilisation de Logiciels de Compétitions (ULC).

- Juge Arbitre

Le Juge Arbitre est responsable du tournoi, il travaille avec le ou les GEO et les arbitres. Il garantit le déroulement normal du tournoi en donnant à celui-ci la sécurité, la régularité et l'équité indispensables à une compétition. Ainsi il homologue et rend compte des résultats lors d'un tournoi ou d'une journée d'Interclubs.

Pour prétendre suivre la formation juge arbitre accrédité, il suffit d'avoir suivi le module de formation GEO.

#### **Article 20 : Modification du règlement**

Les membres du bureau se donnent le droit d'apporter les modifications nécessaires à ce règlement. Toute modification sera présentée aux membres du conseil d'administration pour vote.

Règlement intérieur mis à jour le 16/06/2020 approuvé par le conseil d'administration le 24 juin 2020.

## ANNEXE 1

# Rôle du capitaine

Le capitaine a un rôle majeur dans l'équipe d'interclub de badminton. Il assure différentes missions au sein de l'équipe qu'il "dirige" :

## Composition de l'équipe

Il doit décider quels joueurs convoquer en tenant compte de plusieurs critères suivant l'objectif fixé :

- Cohésion du groupe
- Équilibre homme/femme
- Performance des joueurs
- Adversaire(s) du jour
- Motivation
- Disponibilité des joueurs
- Présence à l'entraînement des joueurs
- Affinités de jeu entre les joueurs
- Nombre de matches

En fonction de l'objectif fixé, certains critères seront plus prioritaires que d'autres. Par exemple, l'équipe 1 du club peut/doit avoir un objectif de résultat et doit donc prioriser le critère de performance et de cohésion du groupe. Une équipe en division inférieure pourrait plutôt avoir un objectif de découverte de la compétition pour des nouveaux joueurs et donc la performance des joueurs n'est pas à prendre en compte, peu importe que le joueur soit novice ou confirmé.

Les capitaines peuvent se consulter entre eux (avec également le référent sportif) afin de constituer les meilleures équipes possibles (disponibilité des joueurs, besoin d'un joueur spécifique, etc).

## Mise en place de la tactique

Le capitaine doit constituer la composition de l'équipe, c'est-à-dire déterminer les paires de doubles qui vont jouer ensemble (homme/femme/mixte) ainsi que les joueurs qui vont jouer en simple. Là aussi, l'objectif de l'équipe va influencer sur la tactique. Si l'objectif est la victoire à tout prix, il faut constituer les meilleurs doubles/simples possibles.

Il peut être bon de discuter avec ses joueurs pour connaître leurs préférences et constituer la meilleure tactique possible. Une étude des résultats précédents du futur adversaire peut aussi être réalisée pour avoir un aperçu de la future équipe à affronter (niveau des joueurs notamment).

## Organisation

Le capitaine gère l'organisation d'une journée d'interclub pour son équipe. C'est lui qui détermine l'horaire de rendez-vous, initie éventuellement du co-voiturage ou un repas tous ensemble, il peut également prévoir des séances d'entraînements entre les joueurs sur des créneaux libres. Il doit mettre tout en place pour que la

journée se déroule au mieux, pour lui et ses joueurs. Il doit gérer également les saisies sur Badnet avant le match, pendant et après (se renseigner auprès du référent sportif du club ou auprès d'autres capitaines si c'est nouveau).

En cas de réception à domicile d'une rencontre, le capitaine doit assurer un bon accueil aux équipes adverses avec par exemple mise à disposition de café/boissons et quelques viennoiseries/gâteaux (garder la facture pour prise en charge par le club). Il doit organiser cette réception avec le référent sportif et/ou un membre du bureau pour connaître/planifier toutes les actions à mettre en place (ouverture de la salle, fermeture, nettoyage de la salle, mise à disposition de la cafetière, etc).

## Image du club

**Le capitaine et ses joueurs représentent le club** et donc son image. Leurs attitudes doivent être irréprochables (fair-play, bonne humeur, esprit de convivialité, dialogue en cas de conflits, etc), le capitaine est le garant de ces valeurs portées par le club.